

## **C.H.S.C.T Spécial d'Île de France du 20/06/2019**

### **Compte-rendu de séance**

*Cette instance était présidée par le D.I d'Île de France, également président de ce CHSCT, entouré de son adjointe, du chef de pôle RH, de la cheffe du pôle PPDS, de la cheffe de la DSO, du chef de PLI, de l'Inspecteur Santé & Sécurité au Travail, du chef du service SMS, du CSDS de la BCMA et des Assistants de Prévention de la BSM et des SMS.*

*Nos représentants ont lu une déclaration préalable à laquelle vous accéderez en cliquant [ici](#).*

*En réponse, le président a confirmé nos suppositions ; le temps que la DNGCD se mette en place, nos collègues de la BSAT comme ceux de la BCMA seront encore gérés par notre instance qui se tiendra au second semestre.*

#### **Point 1 - Approbation du PV de séance du 24/04/202019**

*Cette séance, convoquée durant le conflit social, a été boycottés par les O.S.*

#### **Point 2 – Actions de financement (point soumis à vote)**

Le solde disponible pour 2019 s'élève à **28 905 €**. De ce montant sont déduits 5 % au titre des efforts subis par les administrations, ce qui aboutit à un solde effectif disponible de **27 460 €**.

**8 654,25 € de dépenses ont été sur le principe actées dont 7 175,60 seront effectivement engagées à court terme. Ainsi, le solde disponible s'élève à ce jour à 20 284,40.**

#### **\* Etude des des propositions de dépenses à engager \***

##### **La BCMA**

\* 32 Lunettes de vue (remplaçant les lunettes personnelles des agents, soit 5 pour Hyères, 7 pour Lorient & 20 pour Bordeaux) pour un montant total de 3 055,20 €.

\* Casques anti-bruit afin de couvrir les bruits du Beech, de notre hélicoptère et de celui de la Gendarmerie. Le Président de séance suggère qu'un modèle soit testé avant que la commande ne soit généralisée. La CFDT est favorable à cette proposition.

\* Equipements du vestiaire féminin de la base de Hyères :

Sur le principe, les deux premières dépenses sont validées de fait.

Le CSDS de la BCMA, intervenant avec l'étiquette d'AP de cette unité, indique que ces dépenses peuvent être prises en charge par le budget de la DNGCD. Cette mesure, selon nous et comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration préalable, va dans le bon sens.

L'ISST indique que dès que le bruit ambiant dépasse en moyenne 85 décibels, l'employeur se doit de prévoir des mesures de protection adéquates.

Le médecin de prévention indique que ces matériels doivent retenir l'adhésion des personnels.

Concernant l'équipement du vestiaire féminin de la BCMA de Hyères, le DRGC de Marseille a répondu récemment qu'il prenait en charge cette dépense. Il aura fallu de nombreuses interventions, de nos élus notamment, mais également l'action de notre chef de PLI, pour que cette question évolue favorablement

**Dans les faits, 3 774,24 € sont donc pris en charge par le budget de l'Aéromaritime.**

## **Le STA**

Des travaux d'isolation, le placement de stores et l'installation d'une climatisation sont proposés. Toutes ces propositions sont validées, pour un montant total 1 798,90 €.

## **Le CODT**

\* 4 ventilateurs – brumisateurs : Notre élue titulaire expose les conditions de travail du CODT, les contraintes que connaissent ses collègues et les pannes fréquentes de la climatisation au sein du bâtiment Vitalys.

Le chef de PLI décrit le fonctionnement technique du circuit de climatisation du bâtiment Vitalys et indique les mesures à prendre pour résorber les dysfonctionnements. Il indique également que le Vitalys est considéré comme étant situé en zone tertiaire, ce qui signifie que ses règles de fonctionnement ne prennent en considération que les journées de travail de semaine, et non les vacances de week-ends et jours fériés. La BSIPN, au regard de ses temps de travail, est également impactée.

Ainsi sont proposés 2 ventilateurs pour la salle opérationnelle, 1 pour le bureau de la cheffe d'unité et 1 pour celui de son adjointe.

L'adjointe DI suggère que 2 ventilateurs soient pris en charge par la DI IDF et les 2 autres par le CHSCT-S. Cette proposition recueille un assentiment général.

Le dernier devis indique un montant approximatif de 139 € pièce.

\* Les souris verticales : Le médecin de prévention répond au Président du CHSCT-S que ces matériels sont préconisés et diminuent les tendinites et troubles musculo-squelettiques.

Notre élue titulaire indique qu'elle a préféré solliciter une commande de 4 souris verticales pour les différents postes de travail.

## **La BSAT**

\* Stores : Le Président indique que les devis sont en attente mais que le principe de l'achat peut être retenu. Au regard des derniers achats de même type, il propose qu'une somme de 1 500 € soit bloquée à cet effet. Il s'interroge toutefois sur le fait que le déménagement de la BSAT est à l'ordre du jour, et que cette dépense pourrait être reportée à l'accord du prochain CHSCT de la DNGCD. Le chef de PLI signale que ce type d'installation doit être soumise à l'accord du propriétaire.

\* 2 coffres à clés : Les matériels sont déjà livrés et installés.

\* Cable pour Ipad : *Cet achat est pris en charge par le budget du PLI.*

## **La BSM**

Les représentants interviennent sur le fait que les séances TPCI sont génératrices de blessures, et que le débat doit dépasser la seule action de dotation aux services de trousse de 1er secours. Ainsi, la CFDT propose, dans la continuité des débats émis lors du récent groupe de travail sur la Formation professionnelle, que nos formateurs TPCI soient sensibilisés aux actions de formation aux premiers secours. Le Président approuve cette proposition.

\* Trousse de secours : La dépense est acceptée sur le principe, mais sera toutefois validée par le Médecin de prévention quant à son contenu.

- \* Fauteuil de repos pour chauffeur de la BSM : L'achat est approuvé par le CHSCT-S.
- \* L'installation d'une fontaine à eau est évoquée.
- \* Kit outillage : *Cette dépense sera prise en charge par le budget du PLI IDF par le biais de la carte achat.*

## **Le S.M.S**

\* 13 chasubles ont été commandées et seront financées par le budget du PLI. 3 devis ont été proposés, et un a été retenu.

\* Les parkas : Un co-financement DI – CHSCT est accordé. Sur la justification de la dépense et le fait que ces effets ne soient pas commandés par le biais du carnet à points, l'AP des SMS justifie l'usage particulier de ces parkas à haute visibilité sur les zones portuaires.

Notre élu titulaire indique que lorsque les collègues se trouvent sur le terrain et interviennent sur des zones où les camions sont en mouvement, ces parkas sont utiles, elles sont fonctionnelles et s'adaptent aux différentes conditions météo.

Ainsi, 45 parkas sont concernées pour un montant de 2 830 €.

Le président rétorque que la dotation de ce type de parkas peut être étendue aux agents exerçant sur les plateformes portuaires.

La CFDT Douane ajoute que ces matériels répondent à des obligations techniques propres aux plateformes d'accueil portuaires et aéroportuaires, et le non port de ces effets peut engager la responsabilité des agents et de l'administration.

\* Extincteur à poudre : *Cet achat est approuvé et est pris en charge par le budget de la DI.*

\* Gilets floqués tactiques : L'AP des SMS sollicite la dotation à tous les agents de gilets basiques. Notre élu indique que leur caractère respirant est apprécié par fortes températures, sur des terrains bitumés qui concentrent la chaleur.

\* Marteaux brise-glace (pour vitres de véhicules en cas d'accident) : L'AP indique que cette dépense a été abandonnée lors du GT préparatoire à cette instance.

\* Prothèses auditives : L'AP indique que cette dotation concerne 4 agents, après consultation de l'ensemble des agents SMS sur leurs besoins. 8 ont répondu (4 renouvellements et 4 primo dotations).

\* Gel hydro-alcoolique : Il est stipulé que la dotation de ces matériels est soumise à une note administrative.

\* Les ceinturons en cordura : Notre élu au CHSCT-S, référent pour la BSM, suggère que le CHSCT-S prenne en charge l'achat de ceinturons en cordura, ces effets étant plus fonctionnels.

**Financements** : Une fois les propositions de dépenses pour le SMS actées, il resterait un solde disponible de 13 000 €. Il resterait à prendre en compte à l'occasion d'une prochaine instance du CHSCT les stores de la BSAT.

Au titre de dépenses supplémentaires, les parkas floquées Douane d'un montant de 2 830 € pourraient être prises en charge, ce qui aboutirait à un solde approximatif de 10 000 €.

A partir de ce nouveau solde, le président du CHSCT émet 2 propositions de dépenses :

- Le co-financement du gerbeur du STA par le PLI IDF pourrait être annulée dans la mesure où le budget du CHSCT-S permettrait une prise en charge totale. Notre élu titulaire, référent pour la BCMA revient sur ce projet de nacelle, mis en stand bye du fait que l'ISST de la BCMA et la chaîne de commandement de ce service n'étaient pas présents lors du CHSCT-S précédent. Le CSDS de la BCMA rétorque que cet achat pourrait être pris en charge par le budget de la future DNGCD, à l'instar des dépenses prises en charge ce jour.

Pour la CFDT Douane, ce qui importe, c'est que ce sujet soit évoqué devant toutes les instances qui abordent la démarche Bien-Être Au Travail. Notre organisation interviendra à cet effet durant le comité de suivi des effets de protection individuels qui se tiendra le 28 juin prochain à la direction générale.

- L'effort de formation aux 1ers secours .

**Il resterait alors environ 6 500 €. le président propose que 3 500 € soient bloqués pour les effets de la BSAT.**

**Passage au vote : Les dépenses proposées sur le budget du CHSCT-S sont approuvées à l'unanimité des O.S.**

### **Point 3 – DUERP & PAP 2019 (soumis à vote)**

*L'adjointe du DI d'IDF fait un rapide exposé des débats menés en réunion sur le DUERP, dans un contexte de conflit social, puis une présentation est faite du registre informatisé Santé & Sécurité au Travail accessible par intranet dès septembre prochain. Un guide utilisateur sera également proposé. Une bonne initiative pour la CFDT.*

**Les DUERP des Centres d'instruction et de la BCMA au ras des paquerettes :** Les DUERP des centres d'instruction (CIAD & CIHD) n'ont pas été fournis au titre des documents préparatoires. Quant à celui de la BCMA, un nouveau document mis à jour est remis en séance.. Sic ! Cette méthode n'est pas celle qui est la plus orthodoxe et respectueuse des élus à cette instance, et ne leur permet pas en outre une étude en amont de la séance.

Le Président, dans une démarche pragmatique et contrainte par le temps imparti à cette séance, propose aux élus de *survoler* le DUERP de la BCMA, en intervenant sur toutes les fiches représentant un risque B ou C.

Notre élu titulaire référent pour la BCMA intervient sur la fiche 254 qui était reprise en risque grave, afin de la rétrograder en risque B et non C. Le risque cité concerne les champs magnétiques dégagés par certaines antennes sur les bases. Les avis experts émis en séance tendent à nous rassurer.

\* Sécurisation de la BSM : Le CSDS expose les contraintes en matière de protection active des lieux de passage. Notre élu représentant pour la BSM indique que la vulnérabilité de l'agent en poste au 145 (point de passage des véhicules) est relative dans la mesure où la sécurisation par vitres blindées de la guérite ne joue plus son rôle dès que le collègue rejoint le véhicule afin de procéder aux formalités de vérification. Les collègues se retrouvent alors dans les conditions types d'un contrôle routier avec tous les risques que cette mission entraîne.

Hélico fourni par la DG à la BSAT : *Cette question, comme de nombreuses autres concernant la BSAT reste en stand-by et sera suivie par le chef de la DNGCD. La seule mesure d'ordre général concernant la BSAT est l'ouverture du poste de commandement à un inspecteur par la voie de la liste d'aptitude. Un poste a été offert et la CAP Centrale du 4 juillet prochain désignera le candidat promu.*

**Passage au vote reprenant les PAP des SMS, du CODT, du STA, de la BSM et de la BCMA : Vote POUR unanime.**

### **Point 6 – Lettres de mission**

La quotité de travail de l'Assistant de Prévention des SMS est fixée à 50 % de son temps de travail.

Le président nous informe qu'il envisage le recrutement pour la rentrée prochaine d'une conseillère de prévention.

### **Point 7 – Registres incendie**

Ce sujet ne soulève aucune observation particulière.

### **Point 9 – Rapport de l'ISST**

1) BSAM du Lamentin : L'ISST développe son rapport fourni au titre des documents préparatoires.

Manquements constatés : Il manque un registre de sécurité, essentiel pour le gestionnaire du site. Risque amiante : absence de dossier technique amiante (DTA) commun à la BCMA & à la BSAM. Le dernier date de 1997. Tous les agents de l'échelon ne sont pas habilités « électrique », un seul agent l'est. Pour la CFDT, ce n'est pas tolérable !

Le Président rétorque que les services de son adjointe vont informer le DI Antilles - Guyane des dysfonctionnements relevés pour une action rapide.

2) BSAM du Havre : Un audit s'est tenu en 2011. Ont été évoquées les questions d'entreposage et de stockage des matériels et produits sensibles. Avec la bonne volonté du pôle immobilier de la DRGC de Rouen, le projet a abouti avec une liste de proposition, en phase de finalisation. 15/07, le projet sera finalisé.

3) La DNGCD :

Le Président stipule un erratum dans la fiche technique produite comme document préparatoire : à savoir les services qui seront par la suite sous la coupe du CHSCT-S d'IDF.

4) Le SMS : Le DI IDF a contacté son homologue de Rouen afin de se faire confirmer s'il avait besoin d'un renfort en agents SMS. Le DI de Rouen lui a répondu par la négative. La DR du Havre, à moyen terme, devrait être dotée d'un nouveau camion SMS tandis que Marseille PSL serait équipée d'un dispositif mobile.

Ainsi, Le Havre et Marseille seraient dotés de nouveaux camions en priorité, et les 3 camions SMS feraient l'objet d'un investissement ultérieur.

Le président indique « *Il faut savoir répondre présent sur les demandes de participation à des actions atypiques.* » (demandes des autres services de l'Etat). Il rappelle l'importance d'un fonctionnement plus fluide au sein des services, par une meilleure communication également.

Nos représentants abondent dans son sens et indiquent que Mathieu est une application très efficace pour le suivi de l'activité des services.

*Pourtant, la CFDT constate que certains services savent s'en passer, telle la BSM..*

## **Point 8 – Risques liés au Fentanyl**

L'ISST indique que ce sujet est très sensible, puis décrit les différentes formes de ce produit et dont les effets sont dévastateurs sur la santé (deuxième cause de mortalité aux Etats-Unis, plus de 300 décès par jour). Le Fentanyl est un produit pharmaceutique beaucoup plus puissant que les opiacés. Des matériels pour les contrôles (gants, masques, lunettes..) sont nécessaires. Pour la CFDT Douane, les risques d'exposition lors des premières phases de contrôle sont très élevées, et il s'avère difficile pour les collègues d'entreprendre chaque opération de contrôle en se munissant de ces effets de protection.

***Conclusion : Les élus et représentants de la CFDT au CHSCT-Spécial d'Île de France saluent la politique budgétaire qui répond favorablement aux demandes des services, ainsi que les efforts fournis par le PLI pour la prise en charge de certains matériels et effets sur son propre budget.***

***Quant au fonctionnement interne de cette instance, nous regrettons une nouvelle fois le fait que certains DUERP et PAP manquent à l'appel et ne permettent pas une étude sérieuse en séance. Espérons que la DNGCD saura pallier à ce dysfonctionnement.. La route sera chavauchée de galets havrais !***

***Les participants CFDT à cette instance : Odile MONLOUIS, Bruno JANKOWSKI, Franck BLANDIN (élus titulaires), Florian BONDI et Christophe CORMORECHE (élus suppléants) & Jean-Marc JAME (au titre de l'expertise)***

***N'hésitez pas à les solliciter !***